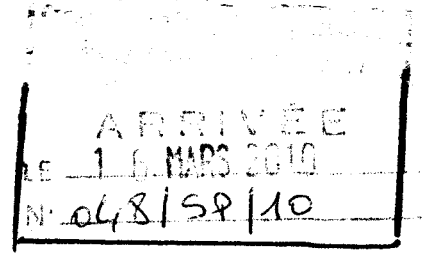


N° : 6/3/2010 EA  
Rabat, le 11 mars 2010

**Monsieur Omar AZIMAN**  
**Président de la Commission**  
**Consultative sur la Régionalisation**



**Objet :** Consultation des associations sur la régionalisation  
**Référence :** Votre message N° 01 du 08/03/2010

**Monsieur le Président ;**

En réponse à votre lettre citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire part, par la présente, de notre contribution dans la consultation que vous avez bien voulu engager auprès des acteurs associatifs sur la question de la régionalisation dans notre pays.

Le constat révèle que l'action associative évolue actuellement selon un dynamisme exceptionnel animé par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Il s'agit en réalité d'une occasion importante à saisir pour se poser un certain nombre de questions et ce dans le souci de mieux maîtriser l'avenir et d'éviter la déperdition des efforts dans ce domaine.

*Les points de vue que nous voulons partager avec votre commission sont présentés comme suit :*

- Le positionnement des associations dans une région doit être vu sous un angle de subsidiarité par rapport à l'action publique de développement local. Le rôle associatif n'a un sens, à notre avis, que lorsqu'il se limite à des actions de mobilisation, d'encadrement, de bénévolat et de prestations de proximité soit à travers une gestion déléguée ou une cogestion avec les pouvoirs publics et élus locaux.
- Les points forts résident dans l'intégration quotidienne de proximité de l'action associative qui réussit à comprendre mieux et d'une manière large les attentes des populations concernées. Ceci donne un avantage chronologique majeur dans la réactivité des associations par rapport à la demande locale.
- Les points faibles peuvent se définir à travers la modeste capacité managériale des associations, l'incapacité de pouvoir intégrer la vision locale

et régionale des politiques de développement, l'incapacité de garantir la pérennité des programmes de développement engagés avec un financement national ou international, le peu de démocratie et de respects des valeurs de solidarité et de l'entraide dans la gestion associative, et l'insuffisance de relation de confiance entre les acteurs publics, les collectivités locales et les associations.

- La vision relative à l'intégration des tissus associatifs dans le projet de régionalisation élargie pourrait se construire sur la base d'une stratégie volontariste et consensuelle acceptant de considérer le travail associatif comme étant un élément essentiel dans le schéma de développement régional et national. Cette considération doit observer un certain nombre de préalables qui reprennent le cadre législatif, juridique, organisationnel et financier pour mieux clarifier les statuts et le rôle des associations dans une région. Dans ce cadre des mesures à niveau gubernatorial pourraient suffire en tenant compte des réalités et des spécificités de chaque région.

Ce-ci doit être bâti sur un pronostic de capacitation et de professionnalisme des associations en les invitant à se mettre en réseau transversal ou thématique.

- *Pour ce faire, des outils sont nécessaires :*

1. Des textes adaptés ;
2. Une déconcentration des services publics pour que le vis-à-vis soit doté de pouvoir décisionnel ;
3. Une culture d'Economie Sociale et Solidaire développée particulièrement chez les élus ;
4. Une planification participative qui intègre l'ensemble des éléments vifs nécessaire au développement local et régional ;
5. Création d'un dispositif d'accompagnement et de suivi, car il s'agit d'un processus progressif qui évolue selon une capitalisation cumulative et selon le rythme des changements des comportements des uns et des autres ;
6. Institutionnalisation des protocoles de financement et de contractualisation avec les associations et aussi la maîtrise de l'aide au développement ;

7. Développement des compétences et le professionnalisme des associations doivent prendre la place qu'ils méritent dans la régionalisation souhaitée ;
8. Organisation de l'espace associatif et le rendre visible dans une région ou dans une localité par la création des locaux à partager et des moyens à mutualiser entre acteurs associatifs ;
9. Mise en place d'une infrastructure dédiée à la formation, à l'innovation, à la capitalisation et au partage des bonnes expériences dans les différents domaines d'interventions.

En ce qui concerne la participation des citoyens à l'action associative, il est nécessaire de passer par une réconciliation entre le citoyen et l'associatif pour permettre à la crédibilité de s'installer de nouveau et avec la confiance voulue à ce propos. Dans cette démarche, il faut éviter la mauvaise lecture qu'on donne souvent à la pseudo dualité entre le travail associatif et celui des partis politiques. Il s'agit bien de deux corps complémentaires agissant ensemble pour l'intérêt des citoyens et pour l'unicité de la patrie. Il y a lieu de signaler, également, la nécessité d'éviter l'instrumentalisation des associations à des fins non convenues et qui donnent des déviations, souvent, non contrôlées.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que dans plusieurs pays l'association est devenue un acteur employeur de premier rang et un créateur de richesses. Et pour une visibilité et une équité politique, la valeur ajoutée de ce secteur à but non lucratif doit, désormais, faire l'objet d'une partie intégrante de la comptabilité nationale et ce à l'instar des autres secteurs socio-économiques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**Le Président**

Abdeljalil CHERKAOUI

